

## TURQUIE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Améliorer les résultats scolaires (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Accroître l'offre de formation de qualité et financer cet effort en élargissant l'assiette des impôts. Réviser les programmes en fonction des besoins du marché du travail. Financer les établissements scolaires en fonction du nombre d'élèves et leur donner davantage de responsabilités en matière de gestion tout en les obligeant à rendre des comptes. Les nouvelles universités devraient bénéficier de financements suffisants.

**Mesures prises :** Un *Plan d'action visant à renforcer les liens entre enseignement professionnel et emploi* a été publié en 2010, comportant 37 priorités, dont la mise en place d'un système national de classification des compétences, la révision des programmes des établissements professionnels autour de nouveaux pôles de compétences, et le renforcement de la coopération avec les employeurs en vue de créer de nouveaux cours de formation professionnelle.

#### **Réduire le coût minimum du travail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Limiter la croissance du salaire minimum officiel et le moduler selon les régions. Réduire les cotisations de sécurité sociale et faire en sorte qu'au moins une partie de ces réductions temporaires accordées pendant la crise deviennent permanentes.

**Mesures prises :** En 2008, les taux des cotisations patronales de sécurité sociale ont été réduits de 19.5 à 14.5 %. Les cotisations ont également été réduites pour les premières années d'emploi des jeunes et des femmes (jusqu'en 2015) et pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dans certaines provinces.

#### **Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Assouplir la protection de l'emploi dans le secteur formel en réduisant les indemnités de licenciement et en libéralisant le travail temporaire. Autoriser de nouvelles formes de contrats de travail plus flexibles à caractère volontaire.

**Mesures prises :** En 2009, le Président a opposé son veto à une réforme autorisant les agences de recrutement à proposer des services de travail temporaire. En 2011, les restrictions à l'instauration de contrats de travail temporaire ont été partiellement assouplies.

### Autres priorités

#### **Simplifier la réglementation des marchés de produits (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Simplifier la réglementation des marchés de produits, et notamment les régimes d'autorisations sectorielles. Intensifier la concurrence dans les industries de réseau, notamment en facilitant l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur de la production d'électricité et du transport ferroviaire.

**Mesures prises :** La procédure d'agrément des producteurs alimentaires est désormais centralisée au sein du ministère de l'Agriculture en vue de simplifier la réglementation. Les autorisations de projets dans le domaine environnemental sont également regroupées dans un « permis environnemental » unique géré en ligne. Les privatisations ont repris dans le secteur de la distribution d'électricité après la crise.

#### **Réduire les incitations à la retraite anticipée (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Réduire les incitations au départ en retraite anticipée en renforçant la neutralité actuarielle des pensions de retraite et en instaurant une cotisation d'assurance santé pour les jeunes retraités. Supprimer le droit aux indemnités de licenciement pour les travailleurs qui partent en retraite (dans les nouveaux contrats de travail).

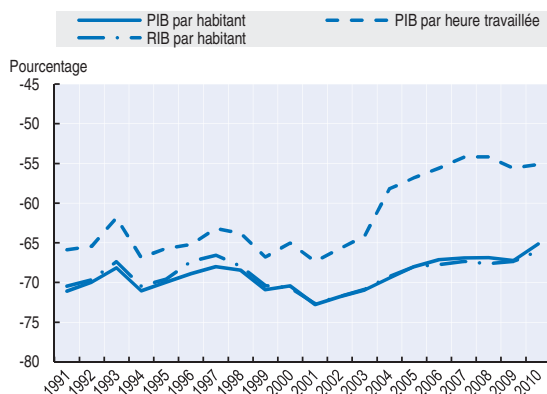
**Mesures prises :** Aucune.

## TURQUIE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est resserré dans les années 2000, mais il reste très important en raison du faible niveau tant de la productivité du travail que de l'utilisation de la main-d'œuvre. Le rattrapage accéléré observé tient essentiellement à des gains de productivité.
- Concernant les grandes priorités, les autorités ont simplifié les formalités pour la création d'entreprises, encouragé l'investissement direct étranger, engagé des privatisations visant à réduire le contrôle de l'État, et lancé un plan d'action en faveur de la formation professionnelle. Des réformes ont été engagées afin d'abaisser les coûts du travail et de renforcer la flexibilité du marché du travail, mais elles sont encore de portée très restreinte.
- Des initiatives de nature à stimuler la croissance ont été prises dans d'autres domaines, notamment une révision du système d'incitation à l'investissement industriel, avec la mise en place d'un cadre unique et plus transparent d'aides régionales et sectorielles à l'investissement.

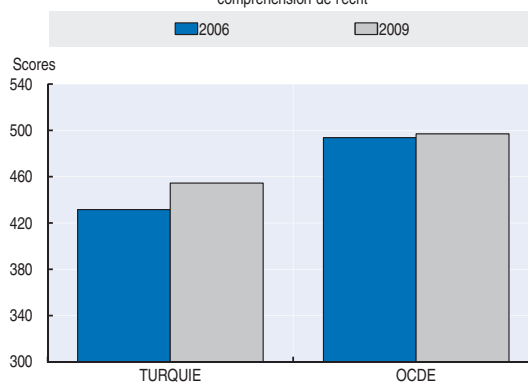
## Indicateurs de performance et de politique

## A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont réduits quelque peu mais restent considérables

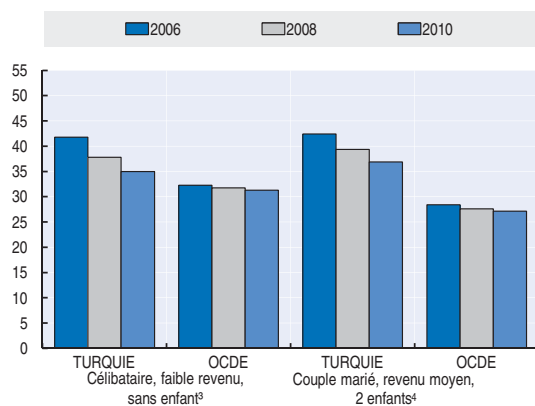
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE<sup>1</sup>

## B. Les résultats scolaires demeurent relativement faibles malgré certains progrès

Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit

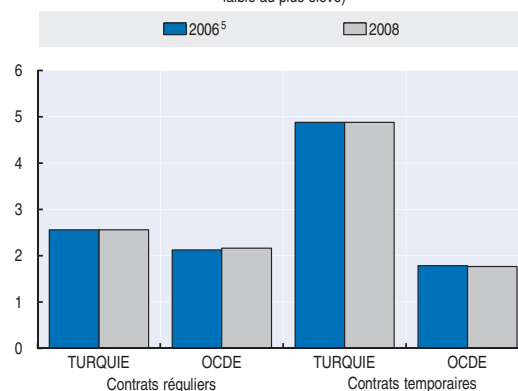
C. Le coin fiscal moyen sur les revenus du travail<sup>2</sup> a été réduit mais reste élevé

Pourcentage de la rémunération totale du travail




## D. La législation sur la protection de l'emploi reste très stricte pour les travailleurs temporaires

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
4. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique C : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565756>